

Arrondissement de Mont de Marsan
Canton de Haute Lande Armagnac
Mairie D'ESCOURCE

3 place de la Mairie
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📄 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

Séance du 2 avril 2024

Date de Convocation : 28 mars 2024

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 12

En exercice : 12

Ont pris part à la délibération : 12 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Patrick SABIN, Maire.

Présents : SABIN Patrick, Maire ; LASTERRA Pierre, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, EDALITI Nathalie, LEPAN Pierre, ROMAO Manuel.

Absent(e)s et excusé(e)s : JULIEN Geneviève

Procuration : JULIEN Geneviève, à SABIN Patrick

Monsieur André RABY a été élu secrétaire de séance

Délibération 2024 – 011

Objet : Cadeaux pour les stagiaires de la commune 2024

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les compétences apportées et les qualités de service des stagiaires ayant servi pour la municipalité durant les stages,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

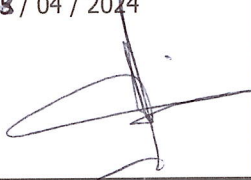
- **D'attribuer** un cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat ou de chèque cadeau) dans la limite de 100 € par stagiaire,

- **De dire** que la dépense est prévue aux chapitre et article du budget primitif,
- **Charge** M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

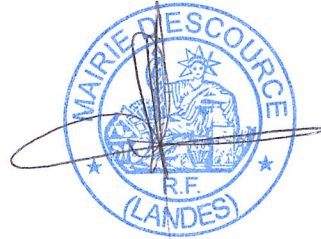
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en
Préfecture le 03 / 04 / 2024
et affichage le 03 / 04 / 2024

Le Maire,
P SABIN



Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Patrick SABIN



Le secrétaire de séance, André RABY

